

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Karine Nicolas pouvoir à Christelle Varache, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Jean-Luc Gestreau pouvoir à Patrick Ravaudet, Maxime Dauvel

Vote des comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

- budget principal

Fonctionnement:

dépenses : 622 579,42

Recettes : 754 017,66

Excédent reporté de 2020 : 316 549,25

Résultat de clôture : + 447 987,49

Investissement:

Dépenses : 955 808,97

Recettes : 1 013 368,87

déficit reporté de 2020 : 249 097,04

Résultat de clôture : - 191 537,14

dépenses engagées : 131 132,00

recettes non émises : 40 534,00

- budget lotissement le Piruit

Fonctionnement :

Dépenses : 1 467,23

Recettes : 105 115,23

excédent reporté de 2020 : 229 574,00

Résultat de clôture : + 333 222,00

Investissement :

Dépenses : 1 467,23

Recettes : 0

déficit reporté de 2020 : 363 801,50

Résultat de clôture : - 365 268,73

- budget multiple rural

Fonctionnement :

Dépenses : 847,00

Recettes : 6 687,60
excédent reporté de 2020 : 5 840,60
Résultat de clôture : + 18 738,31

Investissement :

Dépenses : 0
Recettes : 0
Résultat de clôture nul

- budget lotissement les Brossettes

Fonctionnement :

Dépenses : 0
Recettes : 0
Résultat de clôture nul

Investissement :

Dépenses : 0
Recettes : 0
Résultat de clôture nul

Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de foncier bâti et foncier non bâti, à savoir 15% et 42,16%.

Pour rappel, les conseils municipaux ne délibèrent plus sur le taux de taxe d'habitation.

Vote des budgets primitifs 2022

- budget principal

Dépenses et recettes de fonctionnement : 874 059,35€
Dépenses et recettes d'investissement : 1 183 275,41€

- budget lotissement le Piruit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 368 868,73€
Dépenses et recettes d'investissement : 367 068,73€

- budget multiple rural

Dépenses et recettes de fonctionnement : 23 477,81€

- budget lotissement les Brossettes

Dépenses et recettes de fonctionnement : 131 170,00€
Dépenses et recettes d'investissement : 130 000,00€

Les 4 budgets sont votés à l'unanimité.

La réfection de la rue des Douillons ne pourra pas être faite cette année car le réseau d'eau est entièrement à reprendre. Ces travaux sont prévus en fin d'année 2022 par Grand Cognac.

Cabinet médical : à prévoir isolation phonique du cabinet de Sophie Crépeau.

Cabinet kinés : à prévoir : faire tomber les cloisons, déplacer l'escalier. Voir communication de l'entrée à la salle d'attente de Sophie Crépeau.

Le parking allée des tilleuls sera effectué par les agents communaux (décaissement et terrassement).

Convention frais de scolarité avec la ville de Cognac

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un enfant de Sigogne est scolarisé en classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) à Cognac. Comme nous ne disposons pas de ce type d'enseignement sur notre commune, nous devons participer aux frais de scolarité pour l'année 2021-2022, à hauteur de 736€ (pas d'augmentation par rapport à l'année dernière).

Délibération relative à l'organisation du temps de travail

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi du 6 août 2019 supprime les régimes dérogatoires aux 35 heures. Bien que notre collectivité ait toujours appliqué les 35h, le conseil doit délibérer pour l'application de cette loi.

Pour info

Yopisi va proposer un nouveau créneau de cours de gym douce sans impact le mercredi de 11h à 12h à compter du 20 avril.